

## ASSOCIATION NATIONALE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS D'URGENCE



Énoncé de position	La traite des personnes
Nombre de pages	3
Date d'approbation	Novembre 2019
Date d'approbation antérieure	Novembre 2016

### ENJEU

La traite de personnes est une forme extrême de violence.

Les victimes de la traite sont forcées de se prostituer (80 %), de travailler dans le service domestique, alimentaire, et de se marier.

Les moyens d'échange utilisés pour attirer les victimes de traite comprennent de l'argent, la drogue, la protection et la tromperie. Une fois engagées sur cette voie, les femmes sont contraintes par la promesse de la protection, de logement, et font face aux menaces et aux barrières linguistiques ainsi qu'à l'impossibilité de s'échapper pour assurer la transition vers une condition de vie sécuritaire.

Les victimes qui sont troquées, achetées et vendues au Canada sont plus souvent issues de groupes ou de milieux défavorisés (Autochtones, autres identités ethniques, immigrantes et victimes de violence).

L'anonymat que permet Internet contribue à la création de conditions qui facilitent le leurre et la traite de personnes vulnérables aux fins de prostitution forcée.

Les jeunes de moins de 18 ans intéressent davantage les clients de la prostitution, les rendant particulièrement plus vulnérables aux trafiquants.

Les jeunes canadiennes âgées d'à peine 9 ans sont livrées à la prostitution et plusieurs agences de services qui travaillent auprès des femmes victimes de traite croient que l'âge moyen de l'introduction à la prostitution est de 13 à 14 ans.

La traite des personnes peut être considérée comme « l'esclavage moderne ».

### POSITION DE L'ANIU

Le personnel infirmier d'urgence devrait avoir un indice de suspicion lorsque les patientes déclarent des blessures ou des maladies dans le contexte d'autres indicateurs qui laissent entendre la possibilité qu'elles soient victimes de la traite. Ces indices comprennent, sans toutefois s'y limiter :

- être jeune, l'itinérance
- l'absence d'un numéro de téléphone
- être membre d'un groupe marginalisé
- être accompagné d'une personne qui refuse de permettre du temps seul avec la patiente

## ASSOCIATION NATIONALE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS D'URGENCE

- des cicatrices et blessures inexplicables, surtout au niveau du visage, des brûlures
- malnutrition
- l'absence d'habiletés en langue anglaise
- des maladies et ITS non traitées
- piètre état de santé
- déficits en matière d'hygiène

Les soins d'urgence de la personne victime de la traite soupçonnée ou avérée devraient comprendre la sécurité, la discrétion, la sensibilité et la compétence.

Les victimes de la traite devraient s'attendre à recevoir des soins complets qui permettent de satisfaire à leurs besoins physiques, sociaux et émotionnels.

Le personnel infirmier d'urgence devrait posséder une connaissance des lois et règlements provinciaux concernant l'obligation de signaler un cas d'exploitation d'enfant et de présenter les rapports aux organismes appropriés.

Le personnel infirmier d'urgence devrait élaborer des mesures coordonnées entre les services d'urgence, sociaux et de sécurité, les autorités policières locales et les organismes de service à la personne afin de garantir la libération et la sécurité des victimes de la traite.

Le personnel infirmier d'urgence devrait collaborer afin de sensibiliser la communauté à la traite des personnes.

### JUSTIFICATION

Le personnel infirmier d'urgence occupe une position privilégiée qui lui permet d'évaluer les personnes à risque et de les isoler de leurs trafiquants de façon à permettre de leur offrir de s'échapper à l'emprise des trafiquants. La plupart des hôpitaux disposent de ressources suffisantes pour pouvoir garantir la protection et la sécurité de ces patientes.

La traite des personnes est un crime. L'exploitation sexuelle des mineurs constitue un délit qui exige un signalement par le personnel hospitalier. Le défaut de déclaration est une responsabilité conjointe entre le personnel infirmier et l'organisme dans lequel ils exercent.

### Références bibliographiques

Assistant Deputy Minister's Committee on Prostitution and the Sexual Exploitation of Children. (2000). Sexual Exploitation of Youth in British Columbia. Consulté le 26 avril 2014 à l'adresse

[http://www.mcf.gov.bc.ca/youth/pdf/sex\\_exploit.pdf](http://www.mcf.gov.bc.ca/youth/pdf/sex_exploit.pdf)

Commented [TR1]: Link no longer exists

Cole, H. (2009). Human trafficking: Implications for the Role of the Advanced Practice Nurse. *Journal of the American Psychiatric Nurses Association*; 14(6), pp. 462-470.

Barrett, N. (2010). An exploration of promising practices in response to human trafficking in Canada: Prepared for the Federal/Provincial/Territorial Forum of Status of Women Senior Officials. International Centre for Criminal Law Reform and Criminal Justice Policy; Vancouver. Consulté le 26 avril 2014 à l'adresse [http://www.gov.mb.ca/msw/publications/human\\_trafficking.pdf](http://www.gov.mb.ca/msw/publications/human_trafficking.pdf)

Commented [TR2]: Link no longer exists

## ASSOCIATION NATIONALE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS D'URGENCE

Canadian Women's Foundation. (2014). End Human Trafficking. Consulté le 26 avril 2014 à l'adresse

<http://www.canadianwomen.org/trafficking>

Commented [TR3]: Link no longer exists

Save the Children Canada. (2000). National Aboriginal Consultation Project. Consulté le 26 avril 2014 à l'adresse

[http://www.gov.mb.ca/fs/traciastrust/pubs/sacred\\_lives.pdf](http://www.gov.mb.ca/fs/traciastrust/pubs/sacred_lives.pdf)

Criminal Intelligence Service Canada. (2013). Organized crime and domestic trafficking in persons in Canada.

Consulté le 26 avril 2014 à l'adresse

[http://www.cisc.gc.ca/products\\_services/domestic\\_trafficking\\_persons/persons\\_e.html](http://www.cisc.gc.ca/products_services/domestic_trafficking_persons/persons_e.html)

Commented [TR4]: Link no longer exists

Health, Education, Advocacy, Linkage (HEAL) Trafficking <https://healtrafficking.org>

Office to Combat Trafficking in Persons [https://www2.gov.bc.ca/gov/content/justice/criminal-](https://www2.gov.bc.ca/gov/content/justice/criminal-justice/victims-of-crime/human-trafficking)

[justice/victims-of-crime/human-trafficking](https://www2.gov.bc.ca/gov/content/justice/criminal-justice/victims-of-crime/human-trafficking)

Commented [TR5]: Link no longer exists

Sex Trafficking A Clinical Guide For Nurses. (2013). Mary De Chesnay. Springer Publishing Company.

Aussi:

<https://www2.gov.bc.ca/gov/content/justice/criminal-justice/victims-of-crime/human-trafficking>

<https://www2.gov.bc.ca/gov/content/justice/criminal-justice/victims-of-crime/human-trafficking/human-trafficking-training/module-2/prevalence>

<https://www.canada.ca/fr/services/police/servicespolice/crime-prevention-du-crime/traite-personnes.html>

<https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/cntrng-crm/hmn-trffckng/index-fr.aspx>

<https://www.deborahsgate.ca/>

<https://ccrweb.ca/fr/octip-formation-en-ligne>

<https://www.canadianhumantraffickinghotline.ca/fr/>

<https://www.canadiancentretoendhumantrafficking.ca/>

<http://www.vancouver.sun.com/touch/story.html?id=10271683>

<https://www.theglobeandmail.com/news/national/the-trafficked-how-sex-trafficking-works-in-canada/article28700689>